

N° : DP 20/428

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LA FARANDOLE DES DOUDOUS" - 2020

#### Le Président de la Métropole

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'Association « La Farandole des Doudous » dont le siège social est à la Valette du Var et ayant pour objet le regroupement des assistantes maternelles de la Valette du Var et des enfants qui leur sont confiés,

**CONSIDERANT** que ce regroupement permet aux assistantes maternelles d'exercer leur métier dans des conditions optimales et de proposer des activités d'éveil ainsi que des sorties,

**CONSIDERANT** que la Métropole entend soutenir les actions visant à développer les activités destinées aux jeunes sur son territoire, dans le cadre de la politique de la ville,

**CONSIDERANT** l'organisation d'activités destinées à rompre l'isolement et à socialiser les jeunes enfants,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 000 euros,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 euros (mille euros) à l'Association « La Farandole des Doudous » de La Valette du Var.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

